



Conseil Municipal : séance du 20 janvier 2016

Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille seize le mercredi 20 janvier, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants :
Absents :
Date de convocation
15 janvier 2016

Étaient présents : Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint
François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Martine NAYS, Ralph MILLERAND,

Excusés : Sylvie BELLANGER pouvoir à Sophie GEGU, Valérie COULBARY pouvoir à Gilles TALLUAU, Michel LECHAT pouvoir à Ralph MILLERAND, Brigitte SAINT-CAST pouvoir à Martine NAYS, et David CHEVALLIER pouvoir à Jean-Luc JOULIN.

Absent :

Secrétaire de séance : François BERNARD

Le compte rendu du 30 novembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

D20160120-01-CaSldAttributionCompensation2015et2016

ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2015 ET PROVISOIRES 2016 **ANNUITÉS DE LA DETTE**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2002/17 du Conseil de la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* (SAUMUR agglo) du 21 février 2002 approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à SAUMUR agglo par les Villes de Saumur et Montreuil-Bellay, et concernant les équipements sportifs et culturels.

Les ajustements suivants sont apportés aux montants des charges transférées :

Pour l'année 2015 (annexe 1) :

- Montreuil-Bellay - 2 575,59 €
- Saumur - 106,27 €

Pour l'année 2016 (annexe 2) :

- Saumur - 464,05 €

Les emprunts transférés par la commune de Montreuil-Bellay sont désormais soldés. Seuls trois emprunts transférés par la Ville de Saumur restent en cours. Leurs échéances sont prévues pour 2016 et 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal que l'adoption des attributions de compensation est acquise selon la règle de la majorité qualifiée.

Vu la délibération n° 2002/17 du Conseil de SAUMUR agglo du 21 février 2002 approuvant le principe de réactualisation des attributions de compensation, en fonction de l'évolution des taux pour les emprunts à taux variables transférés à la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* par les Villes de Montreuil-Bellay et Saumur, et concernant les équipements sportifs et culturels ;

Vu les délibérations n° 2013/088-DC et n° 2013/089-DC du 26 septembre 2013 portant sur l'évolution de la compétence de SAUMUR agglo ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 novembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération *Saumur Loire Développement* du 10 décembre 2015 approuvant le montant des attributions de compensations définitives 2015 et provisoires 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le montant des attributions de compensations définitives 2015 et provisoires 2016.

D20160120-02-AutoDepensesAvantVoteBP

INVESTISSEMENT AVANT VOTE BP COMMUNE 2016

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Extrait de l'article L1612-1

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

En 2015, le montant budgétisé des dépenses d'équipement du chapitre 21 était de **196 632 €**

hors opérations.

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de 49 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement du **chapitre 21 dans la limite de 49 000 €** avant le vote du budget principal 2016.

D20160120-03-AmortissementsCompte204dep2015

AMORTISSEMENTS Chapitre 204

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Extrait «... Les subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études.... Une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. La délibération correspondante est transmise au receveur municipal et ne peut être modifiée au cours d'un même exercice budgétaire... »

Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'amortir les travaux payés en 2015 imputés au chapitre 204 de la façon suivante :

chapitre	compte	exercice	objet	BD	MDT	Montant à amortir	2016	2017	2018	2019	2020
204 - Subventions d'équipement versées	2041581	2015	SIEML effacement réseau	1-26	1-283-284	105 788.41	21 158.41	21 158.00	21 158.00	21 157.00	21 157.00

D20160120-04-VentesPeupliers

VENTE DE PEUPLIERS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la vente de 422 peupliers exploitables et répartis sur 5 parcelles pour un montant de **20 800 €** à la SARL **LECAVI Forestière** qui accepte le cahier des charges de la Commune.

D20160120-05-PNRLATsubvTEPCV

PNRLAT-TEPCV : PROJET D' ISOLATION ECOLE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE PRESENTE PAR LE PNR LOIRE ANJOU TOURAINE

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion sur les gains énergétiques des bâtiments communaux et, dans ce cadre, envisage la réalisation des travaux d'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments scolaires.

Ces travaux s'inscrivent dans une logique écoresponsable et de développement durable :

- par le choix de matériaux liés à l'écoconstruction,
- par la réduction et la maîtrise de la dépense énergétique,

Le Maire expose que le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine est lauréat de l'appel à projet « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable et s'est vu accorder la possibilité de financer des projets publics d'investissements répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

C'est dans ce contexte que le Maire propose aux conseillers que ce projet communal d' ISOLATION DE L'ECOLE soit inscrit dans le programme d'actions TEPCV du PNRLAT.

Le montant global du projet, étude, maîtrise d'œuvre et/ou travaux, est estimé à 240 000 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal, décide de présenter ce projet dans le cadre de l'appel à projets TEPCV et demande une subvention aussi élevée que possible auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable via le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

D20160120-06-CAFsubventionEnfance

Demande d'aide financière CAF 49 pour l'enfance

Une aide financière sous forme de subvention peut être accordée pour les dépenses entrant dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre la caisse d'allocation familiales et l'Etat pour la période 2013-2017. Afin de contribuer à ces objectifs concernant l'offre de service enfance, les aides financières accordées pouvant atteindre 80 %, les achats doivent correspondre à un type de dépenses éligibles.

Vu les besoins de l'enfance sur notre commune en matière d'équipement, Monsieur le Maire propose qu'un dossier soit déposé dans les plus bref délais auprès de la CAF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire à faire une demande d'aide financière auprès de la CAF de Maine et Loire.

D20160120-07-Subv2016-VIVADO-EVSNS

VIVADO ET EVSNS - SUBVENTION ANNUELLE 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter la subvention annuelle 2016 pour l'Association Familles Rurales VIVADO et L'EVSNS (Espace Vie Sociale Nord Saumurois) dans les plus bref délais.

En effet, ces deux associations qui n'ont pas de trésorerie suffisante ne peuvent régler les salaires et charges sans les subventions des communes d'Allonnes Villebernier et Varennes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2016 suivantes :

- **19 104 €** à l'Association Familles Rurales VIVADO ;
- **1 263 €** à l'Association EVSNS.

D20160120-08-TAPsoldeFraisAllonnesVarennesVillebernier

Coordination des T.A.P. - Régularisation des frais communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier

Monsieur le Maire rappelle que la coordination des Temps d'Activité Périscolaire a été confiée par les communes d'Allonnes, Varennes-sur-Loire et Villebernier à l'Association des FRANCAS de Maine-et-Loire dans le cadre d'une convention commune, pour la période du 1^{er} août 2014 au 30 juin 2015.

A ce titre des frais de téléphonie mutuels ont été engagés par Allonnes et des matériels acquis collectivement ont été récupérés par les communes à la fin de la mission assurée par les FRANCAS (ordinateur portable par Varennes-sur-Loire et téléphone portable par Allonnes).

Ainsi a-t-il lieu de régulariser cette situation en établissant les quotes-parts de chacune des communes afin que ces dernières récupèrent leur dû, soit :

- Allonnes doit 34.40 € à Varennes-sur-Loire et à Vilebernier au titre de leur quote-part à l'achat du téléphone portable,
- Varennes-sur-Loire doit 70.87 € à Allonnes au titre des frais de téléphonie,
- Varennes-sur-Loire doit 158.38 € à Allonnes et à Vilebernier au titre du remboursement de leur quote-part à l'achat de l'ordinateur portable,
- Villebernier doit 70.87 € à Allonnes au titre des fais de téléphonie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à procéder aux différentes écritures de recettes et dépenses relatives à la régularisation de ces comptes.

D20160120-09-FILIENadmr

CONVENTION DE REFERENCEMENT SIMPLE Téléassistance FILIEN ADMR

Monsieur le Maire informe que FILIEN ADMR et l'ADMR de Maine et Loire sollicite la commune pour signer une convention de référencement simple de téléassistance.

Le système Filien ADMR a une vocation sociale et s'adresse aux personnes âgées, handicapées, malades, en situation de perte d'autonomie partielle, qu'elle soit temporaire ou définitive, ou à toute autre personne isolée géographiquement ou psychologiquement quel que soit son âge.

La Structure s'engage à proposer à l'ensemble de ses ressortissants le service de téléassistance ADMR, sans contrainte pour eux.

La FEDERATION ADMR assure la pose, la maintenance et la dépose du matériel chez les abonnés.

Un contrat spécifique sera signé entre l'abonné et Filien ADMR.

Le montant de l'abonnement est de 25 euros par mois et les frais de mise en service sont de 35 euros. »

La commune ne supporte aucun frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

INTERCOMMUNALITE

SIAS : le conseil d'administration a eu lieu afin de préparer les budgets 2016 – 2017 pour la construction de l'agrandissement de la maison de retraite d'Allonnes le Bois Clairay. Il est rappelé que le coût pour chaque commune sera de 6.50€ par habitant, il ne sera pas nécessaire d'inscrire ces sommes au budget de 2016 en effet il a été reçu 400 000 € de subventions.

Plusieurs contacts auprès des banques ont été pris pour obtenir un engagement sur 30 ans avec un taux intéressant. L'Entreprise SOCOFIP a été recrutée pour assurer l'assistance de maîtrise d'œuvre. Un jury sera composé afin de sélectionner 3 architectes qui réaliseront une maquette-esquisse du projet. Les architectes non sélectionnés seront rémunérés environ 15 000 €HT pour le travail effectué

La fin des travaux est prévue pour 2019.

CLI

Michel LAMAND informe le conseil municipal qu'une campagne de distribution de pastilles d'iode débutera à partir du 1^{er} février 2016. Un courrier sera distribué aux habitants.

Michel LAMAND indique que le 1^{er} collège territoriale du SIEML a eu lieu ; celui-ci se composera de 30 à 40 membres.

Ms Eric TOURON, maire de Distré, Yves BOUCHER, maire de Brain-sur-Allonnes et Michel DENIS Adjoint à la mairie de Brézé ont été élus membres titulaires pour représenter la commune.

SMIPE

François BERNARD indique que tous les habitants de la Commune ne fréquentent pas seulement les déchetteries d'Allonnes, de Benais et de Bourgueil. En effet, ils fréquentent régulièrement celle de Saumur qui a une amplitude horaire plus importante et une infrastructure mieux adaptée.

Une mise en conformité des déchetteries est à l'étude.

Gilles TALLUAU informe le conseil qu'une pancarte interdisant le dépôt sauvage a été mise rue de Gaure devant les containers.

BALAYAGE de la VOIRIE

Sur avis de la commission Voirie-Chemin, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de confier pour l'année 2016, le balayage mensuel de la voirie du bourg et lotissements à la société **AB SERVICE**, mieux disante, pour un montant annuel de 4 752 € TTC.

Sophie GEGU informe le conseil de la recrudescence des crottes de pigeons et des crottes de chiens sur la place du Jeu de Paume. Gilles TALLUAU précise qu'une fois les propriétaires des chiens identifiés, un courrier leur sera adressé.

LA MALAISERIE : proposition d'achat du lot 18

Michel LAMAND s'est retiré pour ce sujet.

Gilles TALLUAU présente la proposition d'achat pour le lot 18 du lotissement de la Malaisirie afin d'y faire un garage. Gilles TALLUAU demande l'avis du Conseil concernant cette proposition et indique que cette parcelle de forme arrondie n'est pas facile à urbaniser car la SHON n'est que de 20 % et qu'elle se situe en zone B2 du PPRI.

Gilles TALLUAU indique que dans le règlement du lotissement de la Malaiserie, il est noté qu'il est interdit pour un même propriétaire d'acquérir 2 lots pour y construire une habitation. Pour déroger à cette règle, il faut soit demander l'avis de tous les propriétaires de la Malaiserie soit attendre la fin de la clause du permis de lotir en mai 2016.

Le conseil Municipal donne un accord de principe pour la réservation de ce lot par le demandeur pour mai 2016.

ACCESSIBILITE : arrêté préfectoral d'approbation AD'AP

Gilles TALLUAU donne lecture de l'arrêté d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé. La sous-commission départementale a décidé d'accorder la réalisation des travaux sur une période de 6 ans au lieu de 9 ans. Le coût total des travaux est estimé à 181 000 €.

Ralph MILLERAND demande comment peuvent-être modifié les bâteaux trottoirs qui ont été réalisé rue des Sabotiers car il est difficile de passer.

Michel LAMAND indique que la configuration des lieux (étroitesse des trottoirs, les chambres télécom...) ne permette un aménagement optimum.

Questions diverses

- Boule de Fort : challenge de l'Agglo : le challenge débute le 25 avril 2016, la finale aura lieu le 16 juin 2016 à 18h suivi d'un buffet à Brain sur Allonnes ; inscription avant le 19 mars 2016

- ESVV : inauguration de la pose de la main courante sur le terrain annexe : l'inauguration de l'annexe du stade aura lieu le samedi 13 février 2016 à 10h au stade en présence du Maire, des Adjointes, des employés communaux et des dirigeants du foot.

- Fête du vélo : dimanche 19/06/2016 sera organisé par l'agglo et la ville de Saumur. Le circuit sera étudié lors des prochaines réunions.

- La prochaine réunion du marché des producteurs aura lieu le lundi 25 janvier 2016 à 19h30.

- Plusieurs candidats ont pris contact avec la Mairie concernant la location de la boucherie.

- Une réunion sur la mutualisation des services est organisé le mercredi 3 février 2016 à 19h à la Breille les Pins pour l'ensemble des personnels communaux des communes de l'ex canton d'Allonnes.

- La galette du personnel aura lieu le mardi 26 janvier 2016 à 19 à la salle des loisirs.

- Une réunion des associations est programmée le 2 mars 2016.

- Christiane LANGE souhaite savoir si une date est prévue pour une réunion commission budget. Dès que le compte administratif définitif sera connu, une réunion aura lieu à la mi-février.

- Gilles TALLUAU demande au conseil de penser à demander des devis pour pouvoir les présenter au budget afin d'avoir une orientation budgétaire cohérente.

- Ralph Millerand demande si les graviers de la place de Chavigny peuvent être balayé et si les places de parking ne peuvent pas être matérialisées par de la peinture en fonction des conditions météorologiques. Le balayage est prévu dans le plan de balayage.

- Ralph MILLERAND demande ce qui peut être fait pour empêcher les fuites et la condensation à la salle des sports.

Gilles TALLUAU répond que ces travaux sont à l'étude et seront présentés au budget. Les 2 columbariums du cimetière sont complets, il est nécessaire de demander plusieurs devis. Une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR) sera demandée suivant les secteurs d'intervention de la DETR qui seront connus début février 2016.

- François BERNARD propose une journée pédagogique sur la taille des rosiers de 2 heures le samedi 12 mars 2016.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 17 février 2016** à 20 h 30.

La séance est levée à 23H15 .

G. Talluau	S.Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jusselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégu	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					

